



VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Chargée de missions « Solidarité / Handicap / Promotion de la vie Associative / Bénévolat »

Monsieur MEONI Directeur Général des Services Madame GIRAN 🝊

Directeur Général Adjoint Services au Public et Développement Culturel et Sportif

Affaire suivie par Olivia COMBALASSE 🐃

Publié Le

Autorisation d'organisation d'une loterie -Association BDE 7ème Sous-Sol

Josée MASSI, Maire de TOULON,

VU le code de la Sécurité Intérieure, notamment ses articles L320-1, L320-2, L320-6, L322-3, L324-1 et D322-1 à D322-3,

VU la loi n°2015-177 du 16 février 2015 relative à la modernisation et à la simplification du droit et des procédures dans les domaines de la justice et des affaires intérieures,

VU l'article 261 du Code Général des Impôts,

VU le décret 2015-317 du 19 mars 2015 relatif à l'autorité autorisant les loteries,

VU la circulaire NOR INTD 1223493C en date du 30 octobre 2012,

VU la demande (cerfa 11823) de l'association à but non lucratif « BDE 7ème Sous-Sol » représentée par monsieur Yann CHAHI, secrétaire, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'organiser une loterie au capital d'émission de 550 euros (cinq cent cinquante euros) sur le territoire de la commune de Toulon.

ARRETE

ARTICLE 1: L'association « BDE 7^{ème} Sous-Sol » dont le siège social est situé campus Chalucet, 2 parvis des Ecoles — 83000 Toulon, représentée par monsieur Yann CHAHI, secrétaire, est autorisée à organiser une loterie au capital de 550 euros composés de 150 billets.

ARTICLE 2 : Le produit de la loterie sera intégralement et exclusivement appliqué à la destination prévue par l'association « BDE 7ème Sous-Sol » sous la seule déduction d'éventuels frais d'organisation et d'achats de lots dont le montant global ne devra pas dépasser 15 % du capital d'émission.

En aucun cas, les fonds ne devront être employés à régler des frais de fonctionnement ou de dépenses courantes. Les sommes recueillies seront, conformément à l'article L322-3 du code de la Sécurité intérieure, « exclusivement destinées à des actes de bienfaisance, à l'encouragement des arts ou au financement d'activités sportives à but non lucratif, lorsqu'elles ont été autorisées par le maire de la commune où est situé le siège social de l'organisme bénéficiaire ».

ARTICLE 3 : Le bénéfice de cette autorisation ne pourra être cédé à des tiers.

ARTICLE 4: Les lots sont composés d'articles offerts par les commerçants de Toulon tels que des livres, un kit de soins corps/visage, des places de spectacles, des accessoires, etc...



ARTICLE 5 : Le tirage aura lieu le Jeudi 21 décembre 2023 – 2 parvis des Ecoles à Toulon.

<u>ARTICLE 6</u>: L'inobservation, d'une quelconque des dispositions du présent arrêté, entrainera le retrait de l'autorisation sans préjudice des sanctions correctionnelles prévues par le Code Pénal pour le cas où les fonds n'auraient pas reçu la destination indiquée à l'article 2 du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois suivant sa notification.

ARTICLE 8 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune de Toulon est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TOULON en l'Hôtel de ville, le 18 décembre 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 2 ↑ DEC. 2023 Accusé de réception le 2 1 DEC. 2023 Affiché le :

Affiché le : Notifié le :

Publié Le

2 1 DEC. 2023

O STON

Acte à classer

Imc1314614

1

2

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture > AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL 1 2023-12-21T08-56-09.00 (MI249894228)

Identifiant unique de l'acte :

083-218301372-20231218-lmc1314614-AR (<u>Voir l'accusé de réception associé</u>)

Objet de l'acte :

Autorisation d'organisation d'une loterie - Association

BDE 7ème Sous-Sol

Date de décision :

18/12/2023

Certifié Conforme

Nature de l'acte :

Actes réglementaires

Matière de l'acte :

9. Autres domaines de competences

9.1. Autres domaines de competences des communes

Acte

99 AR-083-218301372-20231218-

Imc1314614-AR-1-1 1.PDF

Groupe émetteur de l'acte :

TOUS

Multicanal: Non

Classer

Annuler

Préparé Transmis Date 21/12/23 à 08:56

Date 21/12/23 à 08:56

Par MANA ID Sophie
Par MANA ID Sophie

Accusé de réception

Date 21/12/23 à 09:00